

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 10 OCTOBRE 2011

- n° 29 de M. Rainer Weibel (Verts) et de 4 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier l'introduction d'une limitation de la vitesse à 30 km/h de 22.00 heures à 06.00 heures sur tous les axes habités où les valeurs légales sont dépassées

M. Rainer Weibel (Verts) résume le postulat ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal d'examiner l'introduction d'une limitation de la vitesse maximale à 30 km/h, en période de nuit, soit entre 22.00 heures et 06.00 heures, sur tous les axes habités où les valeurs limites applicables selon l'OPB (Ordonnance sur la protection contre le bruit) sont actuellement dépassées.

D'ici à 2018, des dispositions devront être prises pour que ces valeurs soient clairement respectées. La mesure proposée est peu contraignante pour les automobilistes et très efficace :

- *en soi peu coûteuse, elle permet surtout de diminuer massivement les investissements énormes d'assainissement qui consisteraient en des interventions constructives (parois, fenêtres, revêtement antibruit),*
- *elle réduit le bruit de la circulation de deux à trois décibels, ce qui correspond à une réduction de moitié du bruit ressenti. Cette mesure est examinée notamment par la ville de Zurich et par d'autres communes. Il serait utile et nécessaire de coordonner cette mesure avec les autres communes de l'agglomération."*